



CANADA

TREATY SERIES 1952 No. 33 RECUEIL DES TRAITÉS

WEATHER STATIONS

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES OF AMERICA

Signed at Ottawa January 22 and February 22, 1952

In force February 22, 1952

STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Échange de Notes entre le CANADA et les ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Signées à Ottawa les 22 janvier et 22 février 1952

En vigueur le 22 février 1952

53 766 113

53 766 116

63175121

The Queen's Printer and Controller of Stationery | L'Imprimeur de la Reine, contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1960

63175133

Price—Prix: 25 cents

Cat. No. E3-52/33

EXCHANGE OF NOTES (January 22 and February 22, 1952) BETWEEN CANADA
AND THE UNITED STATES OF AMERICA PROVIDING FOR THE RELOCA-
TION OF TWO OF THE PACIFIC OCEAN WEATHER STATIONS

I

*The American Ambassador to the Canadian Secretary of State
for External Affairs*

THE FOREIGN SERVICE OF THE UNITED STATES OF AMERICA

No. 173

The Ambassador of the United States of America presents his compliments to his Excellency the Secretary of State for External Affairs and has the honor to refer to an understanding between the Government of the United States and the Government of Canada for an interim Pacific Ocean Station Program contained in an exchange of notes which took place in Washington on September 25, 1950 and February 16, 1951.*

As a result of surveys of aircraft operations between San Francisco and Honolulu, it has been found that a slight relocation of Stations "N" and "U" to the south would provide improved meteorological, search and rescue, traffic control and communications service for these operations. It is proposed that Station "N" be moved from its present location, 33° North-135° West, to 32°30' North-135° West; a distance of about 30 miles; and that Station "U", now located at 28° North-145° West, be moved to 27°40' North-145° West, a distance of about 20 miles.

The Department of External Affairs is requested to inform the Embassy if the Government of Canada agrees to these changes.

United States Embassy

Ottawa, January 22, 1952

W. W.

II

*The Canadian Secretary of State for External Affairs to the
American Ambassador*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

No. E-47

The Secretary of State for External Affairs presents his compliments to His Excellency the Ambassador of the United States of America and has the honour to refer to the Ambassador's Note No. 173 of January 22nd, 1952, referring to an understanding between the Government of the United States and the Government of Canada for an interim Pacific Ocean Station Program contained in an exchange of notes dated September 25th, 1950 and February 16th, 1951.

* Canada Treaty Series 1951, No. 37.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 22 janvier et 22 février 1952) ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE FAISANT PROVISION POUR LE DÉPLACEMENT
DE DEUX DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DANS LE PACIFIQUE

I

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures du Canada

SERVICE DIPLOMATIQUE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 173

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments à Son Excellence le Secrétaire d'État aux affaires extérieures et a l'honneur de se référer à un Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement canadien relatif à un programme provisoire de stations météorologiques dans le Pacifique, dont le texte a été fixé par l'échange de notes qui a eu lieu à Washington le 25 septembre 1950 et le 16 février 1951.*

A la suite d'études sur les vols entre San Francisco et Honolulu, on a constaté qu'un léger déplacement vers le sud des stations «N» et «U» procurerait une amélioration des services de météorologie, de recherches et de sauvetage, de contrôle du trafic et des communications destinés à ces vols. On se propose de déplacer la station «N» actuellement située par 33° de latitude nord et 135° de longitude ouest jusqu'en un point situé par 32°30' de latitude nord et 135° de longitude ouest, à une distance d'environ 30 milles, et de déplacer la station «U», actuellement située par 28° de latitude nord et 145° de longitude ouest, jusqu'en un point situé par 27°40' de latitude nord et 145° de longitude ouest, à une distance d'environ 20 milles.

Le Département des Affaires extérieures est prié de faire connaître à l'Ambassade si ces modifications ont l'agrément du Gouvernement du Canada.

W. W.

Ambassade des États-Unis

Ottawa, le 22 janvier 1952

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur
des États-Unis d'Amérique

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

N° E-47

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la note de l'Ambassadeur n° 173 en date du 22 janvier 1952, au sujet d'un Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement canadien relatif à un programme provisoire de stations météorologiques dans le Pacifique, dont le texte a été fixé par l'échange de notes en date du 25 septembre 1950 et du 16 février 1951.

* Recueil des Traités 1951 n° 37.

It was proposed in this note that Station "N" of the Pacific Ocean chain be moved from its present location, 33° North-135° West, to 32°30' North-135° West; and that Station "U", now located at 28° North-145° West, be moved to 27°40' North-145° West.

The Canadian Government is glad to agree to these changes being made.

Ottawa, February 22, 1952

E. R.

Service Diplomatique des États-Unis d'Amérique
L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compléments à son Excellence le Secrétaire d'État aux affaires extérieures et à l'honneur de se adresser à un Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement canadien relatif à un programme provisoire de stations météorologiques dans le Pacifique, dont le texte a été fixé par l'échange de notes qui eut lieu à Washington le 23 septembre 1950 et le 16 février 1951. Par une note, le 22 février 1952, le texte des modifications à apporter au programme est le suivant: On se propose de déplacer la station N, actuellement située par 33° de latitude nord et 135° de longitude ouest, par un point situé par 32°30' de latitude nord et 135° de longitude ouest, par une distance d'environ 20 milles. On se propose également de déplacer la station U, actuellement située par 28° de latitude nord et 145° de longitude ouest, par un point situé par 27°40' de latitude nord et 145° de longitude ouest, à une distance d'environ 20 milles.

II

Le Secrétaire d'État aux affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA
L'ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compléments à son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et à l'honneur de se adresser à la note de l'Ambassadeur n. 175 en date du 22 janvier 1952, au sujet d'un Accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement canadien relatif à un programme provisoire de stations météorologiques dans le Pacifique, dont le texte a été fixé par l'échange de notes en date du 23 septembre 1950 et du 16 février 1951.

Ladite note propose que la station «N» du réseau de l'océan Pacifique actuellement située par 33° de latitude nord et 135° de longitude ouest soit déplacée jusqu'en un point situé par 32°30' de latitude nord et 135° de longitude ouest, et que la station «U» actuellement située par 28° de latitude nord et 145° de longitude ouest soit déplacée jusqu'en un point situé par 27°40' de latitude nord et 145° de longitude ouest.

Le Gouvernement canadien est heureux de donner son agrément à ces modifications.

E. R.

Ottawa, le 22 février 1952

Exchange of Notes between Canada and the
UNION OF SOUTH AFRICA

Cape Town, February 19 and June 14, 1952

In force April 1, 1952

COMMERCE

Echange de Notes entre le Canada et
l'UNION SUD-AFRICAINE

Le Cap, les 19 février et 14 juin 1952

En vigueur le 1^{er} avril 1952

53 766-142

3175161

Foreign Affairs
Quebec
Controller of Documents

Price: 25 cents

1952-1

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091514 1

Le Gouvernement canadien est heureux de donner son agrément à ces

modifications.

E. R.

Ottawa, le 22 février 1962